

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la réunion ordinaire du vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle Fernand Cholet, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte-rendu du 23 Septembre 2019
3. Convention d'objectifs Niveau 2 – Département du Calvados / Commune de Colleville-Montgomery pour le développement de la lecture publique
4. Modification statuts SMICO
5. Avis de la commune sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la CU Caen la mer au 01 janvier 2020
6. Avenant à la convention pour le financement des postes MJC
7. Point financier
8. Création de poste ATSEM principal de 2^{ème} classe
9. Modification des tarifs salle socio culturel – cimetière
10. Demande de subvention exceptionnelle JSC
11. Acquisition de terrain- SUFFOLK Régiment Muséum
12. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Isabelle Mevel, Mr Sébastien Galopin, Mr Jean-Pierre Tessier, Mr Patrick Bernard, adjoints, Mme Christiane Gasnereau conseillère déléguée, , Mr Stéphane Plumat, Mme Valérie Badin, Mr Samuel Burst, Mme Marie-Christine Leroux (arrivée à 19h40), Mr Alain Prieux, , Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Desfolies donne pouvoir à Mme Mevel, Mr Leglinel donne pouvoir à Mr Bernard, Mme Renault donne pouvoir à Mme Leroux, Mme Leroux donne pouvoir à Mr Plumat jusqu'à son arrivée (19h40), Mme Botté donne pouvoir à Mr Prieux, Mme Céline Evrat Mme Carline Desfolies, Mr Patrick Gosselin.

Secrétaire de séance : Mr Patrick Bernard

1) Communication du Maire

Mr le Maire prend la parole afin d'évoquer la disparition de Jean Morel compagnons d'armes de Hubert Faure et Léon Gautier qui nous a quitté dimanche à l'âge de 97 ans. Ils ne sont plus que deux, deux des 177 commandos kieffer, seuls français du débarquement qui débarquent au petit matin, sur la plage de Sword Beach au lieu-dit la brèche à Colleville-Montgomery. Jean Morel est venu rendre hommage à ses camarades sur la place du débarquement au 70ème anniversaire. Nous espérons que Léon Gautier nous accompagnera le plus longtemps possible lors des cérémonies du souvenir et d'hommage aux soldats morts pour la France. Il est venu apposer sa dédicace sur la fresque SWORD le 11 novembre 2019, comme l'avait fait Emmanuel Macron le 6 juin 2019. La fresque est exposée dans le hall de l'école élémentaire.

A la mémoire de Jean Morel une minute de silence se tient en hommage à sa disparition. La cérémonie religieuse se tiendra à St Malo, il sera ensuite inhumé mardi prochain à 15h15 au cimetière de Ouistreham où une concession avait été réservée par plusieurs commandos.

Monsieur le Maire fait un point d'avancement sur les différents projets et l'actualité de la commune.

Congrès des maires

Lors de son allocution au congrès des maires, Le président de la république a rappelé son soutien et sa confiance aux maires de France qui font face aux exigences des habitants devenus plus consommateurs que citoyen.

Il a pu s'entretenir avec la garde des sceaux Nicole Belloubet, qui l'a affirmé que les agressions verbales, physiques et insultes sur les réseaux sociaux ne devaient rester impunies et que les plaintes déposées par les élus pour ces faits seraient traitées en priorité, par ses services.

Concernant le projet de la Place du débarquement suite à l'appel d'offre, les entreprises retenues sont : Gros œuvre voirie / Entreprise Martragny (Saint Côme de Fresne) Espaces verts / Entreprise Oxalys. Début des travaux Janvier 2020 pour une réception au mois d'avril. Un courrier sera communiqué prochainement aux riverains.

Pour les boucles cyclo-pédestres, suite à l'appel d'offre, le marché a été attribué. Le montant prévisionnel est de 3,6 M€ pour la réalisation des deux boucles principales (boucle Ouest et Boucle est), La réalisation du tronçon Colleville-Plage Colleville-Bourg est prioritaire dans le cadre de ce projet. (1 M€). Le début des travaux est prévu pour le second semestre 2020.

Reconstruction magasin Bricomarché (mesures compensatoires)

La surface de 2000 m² identifiée comme en zone humide (loi sur l'eau) et qui sera artificialisée suite aux travaux d'aménagement du parc matériaux sera compensée par une surface de 7000m² remise en zone humide et située entre la jardinerie et le ruisseau de la rosière (début au printemps 2020 avec une phase d'étude de 6 mois). Cette zone avait été remblayée lors de la construction initiale en 1986. Le coût sera intégralement assumé par Bricomarché

Le projet devra répondre à une déclaration de loi sur l'eau et aux mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) prescrites par le cabinet d'Etude Set Environnement.

Le cabinet Antea Group retenu par la direction des infrastructures a réalisé un diagnostic sur le réaménagement et la réparation des ouvrages de défense contre la mer de Ouistreham à Lion sur mer. Le document a été communiqué ce jour aux membres du conseil. 3 phases de travaux : début septembre 2020 (1ère phase) – 4 épis + 1 émissaire à Colleville en face de l'école de voile.

2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2019

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 23 septembre 2019. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

3) Convention d'objectifs Niveau 2 – Département du Calvados / Commune de Colleville-Montgomery pour le développement de la lecture publique

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mevel pour présenter la convention d'objectif. Celle-ci a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il est rappelé plusieurs points : Le département du Calvados contribue, à travers les missions confiées à la Bibliothèque du Calvados, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental. La présente convention a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil départemental du Calvados et la commune pour le développement du service de la lecture publique, la mise en conformité doit être effective sous 2 ans. Un état des lieux a été réalisé qui indique que l'objectif des locaux est atteint ainsi que la présence d'un responsable de la bibliothèque. Toutefois il reste à améliorer l'ouverture au public (au minimum 16h sur quatre jours avec un soir jusqu'à 19 heures à l'échéance décembre 2022). Il convient de s'interroger plus précisément sur la question de l'ouverture un samedi matin sur deux. Une analyse plus précise des besoins et des attentes des utilisateurs pourra être menée en lien avec le responsable de la bibliothèque afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et aux contraintes imposées par le Conseil départemental.

Concernant les moyens de fonctionnement la commune consacre bien un budget d'acquisition annuel d'un minimum de 1,50€/ habitant, d'une connexion internet et logiciel compatible... reste à augmenter le nombre d'abonnements papiers (minimum de 20, existant 10) ce qui est paradoxale compte tenu des abonnements numériques disponibles et de la faible demande des usagers. Il faudra bien réfléchir à cet objectif à atteindre compte tenu du coût, du besoin et du principe de mutualisation en place.

Aussi, compte tenu des observations, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur cette convention et de joindre un courrier à l'attention du président du Conseil départemental afin de lui faire part de la problématique des abonnements papiers.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour) :

- approuve les termes de la Convention d'objectifs Niveau 2 – Département du Calvados / Commune de Colleville-Montgomery pour le développement de la lecture publique et autorise le maire à signer les actes nécessaires.

4) Modification des statuts du SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Colleville Montgomery est membre du Syndicat Mixte pour l'Information des Collectivités, il expose à l'assemblée, que conformément aux dispositions des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités doivent soumettre à leur conseil municipal, syndical ou communautaire, les décisions prises en matière statutaire par le Comité Syndical du SMICO.

Pour information, afin que le retrait du SMICO d'une collectivité soit pris en compte par la Préfecture, il est impératif que les autres collectivités délibèrent. Pour information il s'agit de délibérer sur les demandes de retraits suivantes :

APPENAI SOUS BELLEME

BAROU EN AUGÉ

CIRAL

LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)

LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)

LA FRESNAIE FAYEL

GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)

LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)

LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)

MORTREE

RESENLIEU

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME

SAP ANDRE

TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)

TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)

VILLIERS SOUS MORTAGNE

SIAEP DE GACE

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour) :

- Charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite et bonne fin de la présente délibération.

5) Avis de la commune sur le projet de rattachement de la commune de Troarn à la CU Caen la mer au 01 janvier 2020

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a été destinataire d'une copie de l'arrêté préfectoral portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer au 1^{er} janvier 2020. Ce projet de rattachement est soumis pour avis à notre organe délibérant. L'ensemble des membres du conseil ont été destinataires de ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour) :

- émet un avis favorable au projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine Caen la mer au 1^{er} janvier 2020.

6) Avenant à la convention pour le financement des postes MJC

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de mesdames Pawlowski Ludivine et Garbe et au recrutement de deux remplaçants, les montants des financements ont évolué afin de couvrir les indemnités de congés payés non pris des deux salariés démissionnaires ainsi que le salaire des deux remplaçants (arrivée de Mme Leroux à 19h40). Pour la période de l'avenant proposé au conseil, le coût trimestriel appelé par commune est donc pour les 3^{èmes} et 4^{èmes} trimestres de 15 844.58€ pour Colleville Montgomery et 20 307.20€ pour Hermanville sur mer soit une augmentation de près de 350 € pour cette année.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix Pour) :

- approuve l'avenant à la convention pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 pour le financement des postes de directrice et de l'équipe d'animation de la MJC Intercommunale et autorise le maire à signer les actes nécessaires.

7) Point financier

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Hansen, maire adjointe en charge des finances. Celle-ci indique que les membres du conseil ont été destinataires de différents tableaux et documents suite à la tenue de la commission finances du 18 novembre dernier. Lors de cette commission il a été, entre autre, évoqué le non recours à l'emprunt compte tenu du disponible actuel et de la non réalisation d'investissements avant la fin de l'exercice. La situation financière n'appelle pas de remarques particulières en dehors d'un problème de rattachement de charges 2018 qui, à la demande du trésorier, est imputé sur un autre compte en 2019 créant ainsi un déséquilibre dans les articles budgétaires. Une discussion est en cours avec le trésorier pour neutraliser cet effet.

8) Création de poste ATSEM principal de 2ème classe

Madame Hansen rappelle à l'assemblée qu'il s'agit, dans la continuité des précédentes délibérations prises, de créer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe pour l'intégration directe d'un agent titulaire du CAP petite enfance si le dossier est retenu par la commission administrative paritaire qui soit se réunir le 28 novembre prochain.

Entendu l'exposé de Mme Hansen, maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour) :

- Approuve la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

9) Modification des tarifs salle socio-culturelle- cimetière

Madame Hansen indique qu'il est proposé au conseil une modification des tarifs de location de la salle socio- culturelle et du cimetière. Il est par ailleurs précisé qu'un document reprenant l'ensemble des tarifs et délibérations prises par le conseil est en cours de réalisation afin de pouvoir proposer tous les ans au conseil de se prononcer sur ceux-ci.

En ce qui concerne les tarifs pour la salle socioculturelle, plusieurs propositions ont été présentées lors de la commission de finances du 18 novembre 2019. Celle-ci a émis un avis favorable sur l'option suivante :

	Salle de réception loges	Salle complète Réception - loges - office	Options supplémentaires
Habitants de la commune	250 € / jour en semaine	350 € / jour en semaine	Nettoyage : 200€ - Salle de réception loges. 300€ - Salle complète Réception- loges-office Déploiements des gradins : 150 €
	450 € du vendredi 17h30 au lundi 09h00	550 € du vendredi 17h30 au lundi 09h00	
	560 € du vendredi 10h00 au lundi 09h00	680 € du vendredi 10h00 au lundi 09h00	
Hors commune	420 € / jour en semaine	520 € / jour en semaine	
	720 € du vendredi 17h30 au lundi 09h00	820 € du vendredi 17h30 au lundi 09h00	
	900 € du vendredi 10h00 au lundi 09h00	1 000 € vendredi 10h00 au lundi 09h00	

Il est indiqué que l'objectif est une simplification (passage de 3 options à 2 options), une légère augmentation de 20 euros et surtout la possibilité d'officiallement pouvoir réserver la salle dès le vendredi matin avec un tarif adapté. Madame Hansen informe le conseil qu'un nouveau flyer sera réalisé (commission de travail composée de Mme Leroux, Mme Gasnereau, Mr

Conseil Municipal du 25 novembre 2019

Galopin et Mr Boutet) pour une commercialisation assurée par l'administration. Il est indiqué que cette proposition de location dès le vendredi matin a été préalablement vue avec les services concernés pour que la salle soit opérationnelle si un spectacle devait avoir lieu le jeudi soir.

Entendu l'exposé de Mme Hansen, maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour) :

- Approuve la modification des tarifs de location de la salle socioculturelle au 01 janvier 2020.

Concernant les tarifs du cimetière, il convenait de délibérer rapidement sur ceux-ci compte tenu de l'absence de tarifs pour les deux columbariums (case surélevés). Cette proposition d'augmentation de tarifs a été soumise pour avis à la commission « finances » du 18 novembre dernier. Préalablement une étude auprès des communes voisines a été effectuée afin de bien analyser la situation. La proposition de modification de tarif est la suivante :

			Tarifs applicables au 26/11/19
Concessions	Adulte	15 ans	125 €
		30 ans	200 €
		50 ans	300 €
	Enfant – 8ans	15 ans	50 €
		30 ans	90 €
		50 ans	150 €
Columbarium	Case enterrée	30 ans	300 €
		50 ans	400 €
	Case surélevée	30 ans	400 €
		50 ans	500 €

Parallèlement à cette démarche un plan actualisé du cimetière sera réalisé avec un relevé précis et une mise à jour des concessions (date d'acquisition, durée...) mais également la mise en place d'une commission de travail pour revoir et compléter le règlement intérieur du cimetière (commission composée de Mme Leroux, Mr Prioux, Mme Renault, Mme Hansen). Mr Tessier demande s'il est possible de rejoindre cette commission (avis favorable). Monsieur le Maire remercie les membres de cette commission pour le travail à venir.

Entendu l'exposé de Mme Hansen, maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (16 voix pour) :

- Approuve la modification des tarifs du cimetière à compter du 26 novembre 2019.

10) Demande de subvention exceptionnelle JSC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération avait été ajournée lors du précédent conseil municipal faute d'éléments suffisants, il convient toutefois de rappeler l'objet de cette demande. Pour la saison 2019/2020, l'AJCO souhaite mettre en place un ramassage des adhérents hors Ouistreham, le mercredi pour l'école de football dont l'entraînement se déroule au stade petit bonheur de Ouistreham. A ce titre l'AJSCO a fait l'acquisition d'un minibus pour effectuer le ramassage dans les communes limitrophes. Au titre de l'accord de principe passé entre l'ancien président Claude Legrand et la mairie, la JSC demande une subvention exceptionnelle de 1500 euros pour la participation de la commune de Colleville-Montgomery. Pour information les communes concernées sont Bénouville - Saint Aubin d'Arquenay- Colleville Montgomery.

Les membres du conseil ont été destinataires de différents documents complémentaires (bilan, facture d'achat du minibus et courrier d'accompagnement), il est précisé qu'il s'agit bien d'une demande de subvention exceptionnelle (non pérenne) et que les crédits budgétaires sont disponibles.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour – 1 voix contre Mr Burst) :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à la JSC.

11) Acquisition de terrain – SUFFOLK Régiment Muséum.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que l'objectif à terme est, dans un souci de pérennisation de ce site historique, que la commune récupère l'ensemble des terrains. Dans ce contexte il est proposé que la commune fasse l'acquisition à l'euro symbolique du mémorial présent sur le site sur la proposition du SUFFOLK Régiment Muséum.

Un débat s'engage sur le coût à terme de cette acquisition (taxe foncière, frais de notaires...) et sur l'intérêt de la commune à faire cette acquisition (valorisation du patrimoine historique et préservation du site en tant que lieu de mémoire). Ce site est reconnu par nos partenaires institutionnels et il convient de préciser que l'office de tourisme communautaire communique beaucoup sur le site et sa fréquentation est en progression constante.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix pour – 2 abstentions Mr Burst, Mr Tessier)

- Approuve l'acquisition du terrain à l'euro symbolique

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite et bonne fin de la présente délibération.

12) Informations et questions diverses.

- Madame Mevel informe les membres du conseil que suite à la cession de la maison de famille, Mme Leynault a remis un nombre important d'ouvrages de collection historique à la médiathèque et il convient à cet effet de l'en remercier officiellement.

- Le marché des créateurs se déroule le weekend prochain, un peu d'aide serait la bienvenue pour l'installation le vendredi en fin d'après-midi.

- Mr Tessier informe le conseil d'une demande de soutien de l'école élémentaire pour l'organisation du voyage pédagogique (2 classes). Mme Hansen précise que le coût total est plus important que l'année dernière compte tenu des effectifs. La commission finance préconise l'inscription de la somme de 1 000€ chaque année dans la dotation globale. Accord du conseil municipal.

- Mr Bernard informe les membres du conseil qu'une commission urbanisme élargie se déroulera prochainement (date du 02 décembre à confirmer) dont l'objet sera, entre autre, la question de l'éclairage de la place du débarquement (choix des lampadaires, localisation...). Nous sommes en attente d'un retour du SDEC pour disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne tenue de cette commission. Par ailleurs une réflexion est menée sur le remplacement du parc des lampadaires énergivores de la commune (phasage à prévoir).

- Mr Galopin indique qu'une réunion avec les associations aura lieu le jeudi 5 décembre à 20h30 salle F. Cholet, il sera présenté, entre autre, le « crazy disco trail » ainsi que le soutien que peut apporter le tissu associatif et la commune au financement du cabinet dentaire (projet en lien avec AMK)

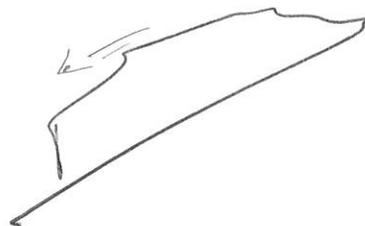
- Mr Burst souhaite connaître la raison de la présence du stop à la sortie du lotissement du « Becquet » en direction du château d'eau. Il est indiqué que l'objectif est de casser la vitesse malgré la présence d'un plateau surélevé et de freiner les automobilistes.

- Mme Leroux demande si l'avenue du Becquet est privée. Monsieur le maire indique que cette avenue est à ce jour privée et que la rue du château reste la voie départementale. Tant que le lotissement n'est pas transféré il reste du domaine privé, une réflexion est en cours en lien avec les services de Caen la mer pour régulariser cette situation.

- Mme Leroux informe le conseil que le 16 et 17 décembre prochain aura lieu le spectacle des « RAM » à Bénouville salle polyvalente. Par ailleurs le 8 février 2020 se tiendra à Blainville sur Orne les 20 ans du SIVUM des Relais d'assistantes maternelles (une invitation sera communiquée ultérieurement)

L'ensemble des points ayant été évoqués, la séance est levée à 20h40.

Prochain conseil municipal le 16 décembre



Mr. Frédéric LOINARD	Mme Dominique HANSEN	Mme Isabelle MEVEL
Mr. Sébastien GALOPIN	Mr Jean-Pierre TESSIER	Mr. Patrick BERNARD
Mme Christiane GASNEREAU	Mr Samuel BURST	Mme Céline EVRAT
Mme Carline DESFOLIES Pouvoir à Mme Mevel	Mr Sylvain LEGLINEL Pouvoir à Mr Bernard	Mr Stéphane PLUMAT
Mme Valérie BADIN	Mr Patrick GOSSELIN	Mme Lyliane RENAULT Pouvoir à Mme Leroux
Mme Marie-Christine LEROUX Pouvoir à Mr Plumet jusqu'à son arrivée (19h40)	Mr Alain PRIEUX	Mme Maryvonne BOTTE Pouvoir à Mr Prieux